

DECLARATION LIMINAIRE A LA CAP DU 13 JUIIN 2019 (matin) Appel à candidature et propositions locales C1, C2-C3 – 2019

Madame la Présidente,

Nous sommes aujourd'hui réunis en CAP pour examiner deux mouvements complémentaires de postes comptables C 1, C2 et C3 parus suite :

- à appels à candidatures
- et sur propositions locales des directions (permutations entre comptables de même catégorie à l'intérieur d'un département, sur proposition du Directeur local et avec l'accord des intéressés)

Au regard du « feu vert » ministériel donné jeudi dernier pour dévoiler enfin les modalités de restructuration du réseau, il apparaît un réseau de proximité grandement élargué.

Or, contrairement à l'affichage cartographique qui laisse penser le contraire aux « profanes » et aux éléments de langage rassurants employés lors des réunions de cadres, l'inquiétude est très vive :

- Absence de concertation durant l'élaboration des projets locaux ;
- Absence de visibilité sur les incidences RH et de GPEEC (la fiche diffusée intitulée perspectives de carrière des cadres se limite à chiffrer le nombre de comptables SPL de plus de 62 ans et à évaluer ceux partant en retraite d'ici 2022) ;
- Absence de projection sur le métier de comptable de demain.

Face à ces inquiétudes, rien ne nous permet aujourd'hui d'aborder cette réforme de façon sereine.

En effet, elle réduit manifestement de façon substantielle les débouchés des carrières, notamment comptables, au profit de nombreux adjoints en service de gestion comptable ou autres conseillers aux collectivités.

De plus, mécaniquement les carrières administratives seront lourdement impactées :

- par une saturation du réseau comptable,
- et les privant par là-même d'une possibilité de débouché, sauf à envisager sérieusement l'affectation d'indices majorés aux cadres administratifs.

De son côté, la réforme de la fonction publique en discussion au Sénat propose comme seules réponses :

- une mobilité inter-administrative renforcée voire subie,
- et des mesures d'accompagnement personnalisées et de garanties indemnitaires transitoires.

Pendant ce temps-là, la DGFIP se félicite des départs en retraites plus importants qu'espérés.

De là à penser que la DGFIP est en liquidation et que l'heure du plan social est venue, il n'y a qu'un pas !

Mais pour revenir à l'ordre du jour de cette CAP : vous nous demandez aujourd'hui de nous prononcer sur deux modes de recrutement comptables quasiment inédits à la DGFIP :

- 1 – un appel à candidature lancé à partir d'une liste de postes prédéfinis, non exclusivement qualifiés de sensibles et dérogeant aux mouvements habituels
- 2 – un mouvement de propositions locales de turn-over de comptables infra-départemental à l'initiative des directions.

Force est de constater que nous ne sommes ici que pour entériner des décisions prises sans règle précise de sélection, dès lors que nous n'avons pu discuter des modalités de sélection en GT, seules à même de pouvoir garantir une équité de traitement entre les demandes des candidats.

1 - Sur l'appel à candidature : outre le principe de cette sélection, que nous contestons, et qui aurait pu être évité par la mise en place de mouvements infra-annuels, qu'allez-vous annoncer à ces nouveaux comptables, dont les postes seront peut-être fermés d'ici 6 mois ?

Plus globalement, pour les postes comptables :

- quel sera le planning des mouvements jusqu'à l'achèvement de notre restructuration ?
- allez-vous généraliser l'appel à candidature et les propositions locales pour sélectionner les futurs responsables des services de gestion comptables, ou rétablir un rythme de mouvements plus soutenu pour mieux « coller » aux fermetures de postes ?
- comment allez-vous gérer les demandes pour priorité absolue qui vont se multiplier ?
- comment vont être redéployés les indices des postes fermés ? Le seront-ils au profit d'emplois administratifs de fait plus nombreux, dans quel volume et sur quel profil ?

Les IP n'admettraient pas de voir ces indices une nouvelle fois leur échapper alors qu'ils ont passé un concours très sélectif et vont être encore fortement sollicités par la direction générale.

Au final, les IP seront-ils les sacrifiés de la réforme, écartés de fait de l'accès aux postes comptables et des emplois administratifs surindiciés ?

Une fois de plus, ce sont autant de questions dont il aurait peut-être fallu discuter en amont avec les cadres et non pas avancer à marche forcée et de manière unilatérale.

2- Sur le mouvement de propositions locales : si le principe d'une gestion plus proche du réseau en pleine mutation s'entend, ce dispositif nous interroge sur le réel choix des cadres quant aux affectations proposées au niveau local.

Nous remercions les services RH de nous adresser l'ensemble des accords des comptables concernés, mais peut-on vraiment dire « non » à son directeur et qu'en est-il des comptables ayant refusé cette proposition, et sont-ils nombreux ?

Pour conclure, aujourd'hui s'ouvre une phase de concertation pour finaliser la géographie revisitée, mais rien ne filtre des incidences sur les directions locales qui devraient irrésistiblement en découler.

Là aussi, nous redoutons la même méthode qui n'a que pour conséquence désastreuse une démobilisation des cadres déjà ressentie au sein du réseau et qui risque de s'accroître en l'absence de prise de conscience rapide de la DG.

Nous remercions le bureau RH1B pour leur disponibilité et l'exhaustivité des documents transmis.